

PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 décembre à 20h00 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 01 décembre 2023, sous la présidence de Mickaël BOUCHARD, maire par intérim.

Etaients présents : Mickaël BOUCHARD, Xavier BOUCHET, Jonathan GUYOT, Gilles HALLER, Anita PETIT, Nadia GUYON, Eric FERREY, Paul LECOMTE

Absents : Marc DESIGAUD donne pouvoir à Nadia GUYON,
Fabien PICHON donne pouvoir à Mickaël BOUCHARD,

Secrétaire de séance : Anita PETIT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23/11/2023 A L'UNANIMITE

Mickaël BOUCHARD, maire par intérim demande à rajouter sur la délibération de la révision du tarif de nettoyage pour la location des salles communales, dans le paragraphe du choix des frais de nettoyage pour la salle d'activités et associations, la mention « uniquement pour les habitants de Beauregard ».

DECISION MODIFICATIVE N° 5 : AUGMENTATION ET TRANSFERT DE CREDIT SUITE A L'EMPRUNT

Mr M. BOUCHARD, Maire par intérim, explique qu'à la suite de la décision d'emprunt à la BANQUE POSTALE, pour un montant total de 325 000 €, il convient d'inscrire le complément de 75 000 € au BP 2023. Effectivement, il rappelle qu'il est déjà inscrit la somme de 250 000 € au BP 2023 au compte 1641.

Afin d'équilibrer le budget, il propose de répartir comme suit :

RECETTE D'INVESTISSEMENT :

- Cpte 1641 : 250 000 € (voté au BP 2023) + 75 000 € en complément
- Total recette d'investissement : + 325 000 €

DEPENSE INVESTISSEMENT :

- Cpte 203 op 204 : frais d'études : + 56 000 €
- Cpte 231 op 204 : réhabilitation logement « Maison GUILLERMARD » : + 19 000 €
- Total dépense investissement : + 75 000 €

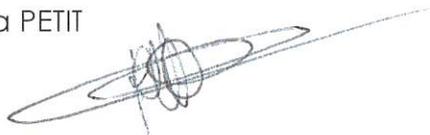
Après avoir écouté l'exposé de Mr M. BOUCHARD, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert de crédit.

SUJETS DIVERS

- Rapporteur Paul LECOMTE : il demande combien de personnes doivent être présents pour tenir le bureau de vote du 10/12/2023. M. BOUCHARD a répondu qu'il faut minimum 3 personnes.

Secrétaire de séance

Anita PETIT



Maire par intérim

Mickaël BOUCHARD



OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....